



CH LAVAUUR



Lavaur, le 16/11/2011

DELAI DE CARENCE DANS LA FONCTION PUBLIQUE : UN NOUVEAU REcul SOCIAL AU NOM DU DEFICIT...

Encore une fois, au nom de la résorption de la dette et des déficits, le gouvernement entend faire payer aux salariés le prix de la crise.

Accusés d'être trop malades, ils subiraient de nouveau une régression de leurs droits en matière de protection sociale avec l'allongement de trois à quatre jours du délai de carence des arrêts maladie et la création d'un délai de carence pour les fonctionnaires.

Alors qu'on estime à environ deux tiers le nombre de travailleurs du secteur privé exonérés de ce dispositif par le biais d'accords ou de conventions (dans lesquels, fort légitimement, les patrons cotisent significativement), une telle mesure serait un réel recul pour tous.

La coupe est pleine !

Pour les fonctionnaires, la CGT Fonction publique estime que " la coupe est plus que pleine après :

- Le gel des salaires pour 2011 et 2012 synonyme de dégradation sans précédent des rémunérations
- Les suppressions massives d'emplois synonymes d'aggravation des conditions de travail et d'altération de la qualité du service public rendu
- La hausse des cotisations retraites synonyme d'amputation aggravée du pouvoir d'achat
- La RGPP synonyme de bradage des missions publiques, la coupe déborde largement !

La CGT Fonction publique rappelle "qu'une augmentation de 3 % de la valeur du point rapporterait environ 300 millions d'euros de cotisations salariales à l'assurance maladie et participerait à la relance d'une croissance pérenne.



Les carences patronales !

Rappelons également les carences patronales : 25 milliards d'€ d'exonérations de cotisations sociales, fraudes sur les accidents du travail, dettes,...

Notons aussi l'absence du délai de carence pour le versement des dividendes rétribués en milliards d'euros aux actionnaires.

La démonstration est faite que les moyens existent pour renforcer les droits de tous les salariés.

Pour les gagner, il est nécessaire de renforcer les mobilisations dans les prochains jours



CéGéTez vous et mêlez vous de votre hosto !

Permanence le mardi de 9 h à 16 h. tél. : 05 63 83 30 38 ou 3038 Mail : cgt.chlavour@wanadoo.fr

Retrouvez de nombreuses infos sur notre site internet : www.cgt-chlavour.fr